



ORGANISATION  
INTERNATIONALE DE  
LA FRANCOPHONIE



X<sup>e</sup> SOMMET DE LA  
FRANCOPHONIE  
OUAGADOUGOU 2004

# Symposium

# Accès aux financements internationaux

Paris, 5 – 7 mai 2004

- Rapport final



agence intergouvernementale  
de la francophonie

## **SYNTHESE GENERALE**

Le Symposium sur l'accès aux financements internationaux (Paris, les 5, 6 et 7 mai 2004) s'est inscrit dans la dynamique de la Conférence de Monterrey qui a appelé à mobiliser plus efficacement les ressources financières afin d'atteindre les objectifs contenus dans la Déclaration du millénaire.

Partant du constat que les financements internationaux sont l'une des conditions essentielles du développement, le symposium a porté sur la question de l'accès à ces financements et notamment sur l'accès aux plus novateurs d'entre eux. Les débats se sont focalisés tout particulièrement sur les quatre axes d'intervention majeurs de la Francophonie, que sont :

- l'économie et le développement durable,
- l'éducation et la formation,
- la culture,
- la bonne gouvernance.

S'appuyant sur les travaux d'une centaine d'experts internationaux, sur les discussions engagées avec les délégués d'une trentaine d'organisations et de banques internationales ou régionales, sur les consultations effectuées auprès d'un grand nombre d'organisations non gouvernementales et, bien évidemment, en étroite coopération avec les représentants des Etats et gouvernements membres de la Francophonie, le symposium a permis de dégager trois consensus essentiels.

Le premier consensus a porté sur l'importance du nouveau paradigme qui s'est dessiné à Monterrey et qui conditionne à la fois l'augmentation des financements et leur meilleure utilisation. Ce paradigme est celui du partenariat dont les débats ont approfondi toutes les formes : entre pays développés et pays en développement, entre administrations centrales et collectivités territoriales, entre pouvoir politique et société civile, entre secteur public et secteur privé.

Le deuxième consensus s'est cristallisé autour de ce qui constitue la spécificité de l'action de la Francophonie sur cette question de l'accès aux financements et que l'on peut résumer selon deux principes directeurs : contribuer à renforcer la confiance entre les partenaires que nous venons d'évoquer et développer entre eux des relations empreintes de solidarité réciproque.

Le troisième consensus s'est construit sur les modalités d'action que la Francophonie, en collaboration avec les partenaires au développement et les organisations internationales ou

régionales, devrait mettre en œuvre. Pour répondre à cette question de l'accès aux financements internationaux, ces actions, inscrites au cœur du mandat de la Francophonie, portent sur des champs d'application spécifiques en matière d'information, de formation, d'assistance technique et de facilitation.

## **PREMIER CONSENSUS : L'IMPORTANCE DU PARADIGME DU PARTENARIAT**

Ce paradigme du partenariat, déterminé lors de la Conférence de Monterrey, se caractérise par la formulation d'engagements réciproques : engagement pour les pays développés d'augmenter les flux financiers à destination des pays en développement, engagement pour les pays récipiendaires d'affecter ces fonds à la lutte contre la pauvreté et d'en garantir une utilisation efficace autant que démocratique dans un contexte de bonne gouvernance. Les débats du symposium ont réaffirmé la pertinence de ce partenariat entre les pays du Nord et les pays du Sud, et les exemples donnés par quelques représentants de gouvernement ont montré la réalité de cet engagement, tenant à la fois à l'augmentation des ressources, à l'amélioration de la gouvernance et au renforcement de la lutte contre la pauvreté. En ce qui concerne cette dernière, les participants ont insisté sur l'accélération de l'harmonisation des procédures d'aides. Il a été recommandé aux agences bilatérales d'identifier la part de l'aide octroyée sous forme d'annulation, de conversions de dettes en projets de développement et de nouveaux apports d'aide publique au développement.

Mais les débats du symposium sont allés au-delà du seul partenariat entre pays pour mettre en évidence combien la notion de partenariat était essentielle pour d'autres aspects du financement.

En premier lieu, les participants ont confirmé que le partenariat était l'une des modalités requises pour l'amélioration concrète de la mise en œuvre de la gouvernance. Il s'agit, à cet effet, de promouvoir dans les démarches de concertation et de coopération, le concept de vision partagée des enjeux, tant au niveau national, régional, qu'international. L'exigence d'un processus permanent de partenariat sur les politiques menées au nom de la gouvernance démocratique suppose, par conséquent, une concertation renforcée avec et entre les partenaires au développement impliqués dans la mise en œuvre de ces politiques, en associant de manière plus systématique tant la société civile que les responsables des collectivités locales à l'identification des stratégies. Ce partenariat est en effet la condition *sine qua non* pour que soit pris en compte l'ensemble des attentes de la société en matière de financement et que les décisions prises en matière d'allocation des ressources soient à la fois les plus cohérentes et les plus efficaces. Il a été également noté que seul ce type de partenariat permettait une réelle appropriation des politiques de lutte contre la pauvreté par l'ensemble des partenaires impliqués.

En second lieu, les études de cas présentées lors du symposium et de ses travaux préparatoires ont démontré qu'il existait de nombreux exemples où des partenariats entre le secteur public et le secteur privé permettaient de dégager des financements complémentaires, voire nouveaux, pour tout un ensemble de projets. Les partenariats entre les secteurs publics et privés dans la sphère économique traditionnelle ont, bien sûr, été examinés, ainsi que leurs conditions de réussite ou d'échec. Mais les débats ont également porté sur des partenariats public-privé particulièrement novateurs et encourageants dans des domaines aussi divers que l'éducation, la formation, la culture, les médias écrits, radiophoniques et visuels ou encore les métiers de la fabrication et de la diffusion du livre scolaire. Si chaque cas de partenariat public-privé est particulier et relève d'un montage juridico-financier spécifique, il a été relevé que ceux qui étaient couronnés de succès avaient tous mis en œuvre les mêmes principes : respect des attentes et des besoins réciproques des deux partenaires et volonté de mettre en place un partenariat qui soit « gagnant-gagnant » pour l'un et pour l'autre. A contrario, les échecs relevés sont ceux où l'un de ces deux principes n'avait pas été respecté et où l'un des partenaires s'est senti lésé.

Ainsi, l'approfondissement et la démultiplication de ce paradigme de partenariat apparaissent comme un moyen incontournable, autant pour favoriser l'accès aux financements internationaux existants que pour augmenter les ressources nécessaires au développement.

Dans cette perspective, quelle peut être la spécificité de l'action de la Francophonie ? Sur ce point a émergé un deuxième consensus.

## **DEUXIEME CONSENSUS : RENFORCER LA CONFIANCE ET ENCOURAGER LA SOLIDARITE**

Dans le concert des organisations internationales, la Francophonie occupe une place toute particulière : c'est une communauté d'Etats et de gouvernements ayant une même langue en partage et affirmant un ensemble de valeurs communes, parmi lesquelles le respect mutuel et la solidarité.

Ces deux traits distinctifs permettent à la Francophonie de jouer un rôle original sur cette question de l'accès aux financements internationaux. En effet, si le partenariat apparaît comme le paradigme permettant d'augmenter les ressources et d'en faciliter l'accès, il ne saurait y avoir de partenariat efficace sans une relation de confiance approfondie.

L'espace francophone est d'abord un espace de compréhension où le partage d'une même langue rend plus aisés les échanges, la perception des différences et des complémentarités et permet d'atténuer les tensions, voire d'éviter les malentendus. Tout cela contribue directement à renforcer la confiance mutuelle.

Tout d'abord, la confiance entre les Etats et gouvernements de l'espace francophone est la base sans laquelle il ne peut y avoir d'augmentation des ressources publiques au développement. L'engagement réciproque de la communauté internationale à Monterrey est parfois mis en question : les bailleurs vont-ils vraiment accroître leur aide publique au développement ? questionnent les uns. Les pays récipiendaires vont-ils vraiment améliorer leur gouvernance et engager de véritables politiques de lutte contre la pauvreté ? questionnent les autres. A cet égard et dans la perspective d'une réciprocité des engagements favorisant une évaluation réaliste des modalités d'amélioration de la gouvernance démocratique, il s'agit plus précisément, pour la Francophonie, de contribuer à redéfinir le dialogue Nord-Sud en vue d'asseoir une compréhension mutuelle de la définition et des modalités de la bonne gouvernance.

Si la Francophonie a un rôle majeur à jouer, c'est bien celui-là : permettre aux uns et aux autres, dans le respect mutuel, de poser en toute franchise et sans détour les questions qui les préoccupent tout en nouant un dialogue visant à développer la compréhension des difficultés et les attentes réciproques. Ce faisant, la Francophonie contribue à préserver et à renforcer les liens de confiance et de partenariat qui unissent ses Etats et gouvernements membres.

Ce qui est vrai au niveau des structures étatiques et gouvernementales l'est également au niveau de la société dans son ensemble. En favorisant le dialogue et la concertation à tous les échelons d'un pays, la Francophonie contribue à renforcer la relation de confiance entre les institutions centrales, territoriales et locales ainsi qu'entre les citoyens et leurs institutions. C'est sur ce capital de confiance, qui se construit progressivement, que peuvent s'appuyer des engagements financiers accrus et plus efficaces, car il ne saurait y avoir d'investissement sans confiance.

Cette question de la confiance est également un préalable incontournable des relations de partenariat entre le secteur public et le secteur privé. Comment imaginer un gouvernement déléguant la gestion d'un bien commun à un partenaire privé en lequel il n'aurait pas confiance ? Comment imaginer une entreprise s'engageant dans un projet de développement aux côtés de pouvoirs publics qui n'offriraient pas la garantie d'une relation loyale dans la durée ? A cet égard, on voit combien le partage d'une langue et de valeurs communes a permis de s'engager dans l'harmonisation du droit des affaires en Afrique, et

comment ensuite cette harmonisation contribue à améliorer le climat de confiance tant entre les acteurs privés entre eux qu'entre les acteurs privés et les acteurs publics.

Mais la confiance n'est pas seulement ce qui contribue à rassurer deux partenaires sur leurs intentions et responsabilités réciproques en matière de financement, c'est aussi ce qui permet de créer une réelle relation de solidarité. La confiance permet également de mieux comprendre et de mieux respecter les difficultés spécifiques de l'autre et dès lors de mieux les prendre en compte.

La question du financement du développement ne peut faire l'économie de la question de la solidarité. Les engagements réciproques entre partenaires au développement et pays récipiendaires demandent à être nuancés en fonction des situations spécifiques. Ainsi, les attentes à l'égard d'un pays émergent doivent bien évidemment être différentes de celles d'un pays en sortie de crise. A cet égard, la Francophonie a certainement une triple mission à remplir : participer à l'évaluation des besoins qui relèvent de la solidarité internationale, aider ses pays membres en difficulté à une utilisation efficace de l'aide publique et contribuer à la mesure des progrès accomplis en matière de gestion de cette aide. Cette contribution de la Francophonie au renforcement des liens de confiance qui unissent ses Etats et gouvernements membres cristallise le rôle catalyseur qu'elle a à jouer en la matière et plus précisément dans le domaine de l'amélioration de la gouvernance démocratique. A cet égard, la mission de la Francophonie passe par une contribution au renforcement de la maîtrise des procédures de financement de la bonne gouvernance par les pays en développement à travers, notamment, l'élaboration de mécanismes de conversion de dettes destinés à la gouvernance. Ainsi, dans la mesure où ces mécanismes sont encore malheureusement peu répandus, la Francophonie peut envisager des actions d'information et de diffusion, en faisant connaître l'intérêt que présentent ces mécanismes pour le financement des projets de gouvernance et en organisant, de concert avec les partenaires au développement, des séances de formation à l'intention des acteurs impliqués.

Dans le même esprit, durant le symposium, plusieurs cas de partenariats publics-privés ont été étudiés. Certains n'ont pu voir le jour parce qu'une part d'aide publique a manqué pour compléter un financement privé tant les conditions de départ étaient difficiles, alors qu'elles appelaient justement un réflexe de solidarité. D'autres exemples de partenariats publics-privés ont été évoqués qui ont été couronnés de succès malgré des seuils de rentabilité trop bas mais qu'une aide publique au départ a suffi à mettre sur la voie de l'équilibre financier. Bien que ce type de partenariat engage principalement un secteur public national et une entreprise privée, la communauté internationale peut y jouer un rôle, à la fois neutre et décisif, en apportant un complément de financement initial. Sans doute, sur ce genre de

projet, la Francophonie pourrait-elle être un catalyseur entre le secteur public national, le financement privé et la solidarité internationale.

Le développement exponentiel de la micro finance dans les pays du Sud a également fait l'objet de discussions. Les participants ont recommandé la promotion de partenariats entre les organismes spécialisés en micro finance des pays du Nord et du Sud. L'accent a été mis sur le rôle que devrait jouer la Francophonie dans le domaine de la micro finance et plus particulièrement sur le renforcement de capacités, l'accompagnement dans la mise en place des outils adaptés aux besoins spécifiques des pays du Sud, et l'appui technique pour l'élaboration d'un cadre réglementaire intégrant les spécificités locales des opérateurs du secteur.

Renforcer les relations de confiance et favoriser la solidarité au sein de l'espace francophone ont été des principes directeurs récurrents pendant toutes les discussions du symposium et ils ont marqué en profondeur la définition des modalités d'action qui ont été proposées à la Francophonie pour favoriser l'accès aux financements internationaux.

### **TROISIEME CONSENSUS : QUATRE DOMAINES PRIORITAIRES D'INTERVENTION**

Les modalités d'action que le symposium a dégagées dérivent de la mise en application du principe de partenariat, tout en s'inscrivant au cœur du mandat de la Francophonie. Elles permettent en particulier de définir les principes directeurs autour desquels doit s'articuler le programme de la Francophonie économique pour faciliter l'accès des pays en développement aux financements internationaux.

Placé sous le signe du partenariat, de la confiance et de la solidarité, l'accès à ces financements internationaux appelle des actions<sup>1</sup> concertées entre les gouvernements, les partenaires au développement et la Francophonie économique dans les domaines de :

- l'information, afin que celle-ci soit accessible à tous,
- la formation, afin de favoriser l'autonomie et l'indépendance de tous les acteurs,
- l'assistance technique, afin d'aider à la mise à niveau des opérateurs qui en ont besoin,
- la facilitation, pour renforcer les compréhensions réciproques entre tous les partenaires.

---

<sup>1</sup> Ces actions sont détaillées dans le document « Propositions d'actions » ci-joint. Elles sont regroupées selon les grands thèmes qui ont structuré les travaux du symposium (économie et développement durable ; éducation et formation ; culture et médias ; bonne gouvernance) et indiquent précisément ce qui devrait être mis en œuvre au niveau des gouvernements, des partenaires au développement et de la Francophonie.

## **Actions d'information**

Pour beaucoup de pays en développement l'accès à l'information reste une difficulté. Quand cette difficulté concerne les conditions d'accès aux financements internationaux, elle est particulièrement grave car elle constitue dès lors un obstacle direct au développement.

Les travaux du symposium ont montré que cette question de l'accès à l'information était pertinente à tous les échelons : au niveau des gouvernements, des administrations centrales ou territoriales et des opérateurs économiques.

Elle concerne, en effet, en premier lieu l'accès à l'information sur les mécanismes de financement internationaux mis en place par les bailleurs de fonds bi et multilatéraux. Ces mécanismes sont nombreux : ils relèvent aussi bien de l'aide bilatérale que multilatérale ; ils sont gérés soit par des agences d'aide qui ont souvent des représentations nationales, soit par des secrétariats *ad hoc* traitant de financements spécialisés et présents dans un seul pays. Ils touchent l'ensemble de l'action gouvernementale : de l'éducation au soutien à la justice, en passant par le développement économique, la culture ou encore les médias. De surcroît, leurs priorités, et leurs conditions d'obtention peuvent évoluer dans le temps. Enfin, les documents des agences multilatérales sont souvent d'abord, et parfois uniquement, rédigés en anglais ce qui présente une difficulté d'accès supplémentaire aux administrations francophones.

Aider les gouvernements des pays en développement à maîtriser le maquis des financements internationaux est clairement une action utile où la Francophonie peut apporter une contribution spécifique. Cette aide peut prendre différentes formes, allant de la veille en matière d'information, en passant par la collecte et la mise en forme de celle-ci, jusqu'à sa traduction et sa diffusion. Cette action d'information passe également par un engagement résolu de la Francophonie à diffuser dans ses pays membres les pratiques novatrices et les engagements marquants dans le domaine de la gouvernance démocratique, tant en vue de l'amélioration des processus de concertation qu'en vue d'une valorisation des recherches en cours sur les différentes composantes de la gouvernance et des modalités concrètes de sa mise en œuvre. A ce titre, il a été souligné que la Francophonie doit intensifier ses efforts visant à mieux faire connaître les ressorts et paramètres du mécanisme d'évaluation du Nopada/Nepad, à l'intention de tous les acteurs impliqués, et en procédant aux traductions nécessaires, notamment en langue française.

Pour favoriser l'accès à l'information, le site Espace économique francophone a été reconnu comme un outil privilégié et à développer : veille électronique sur les appels d'offres, sur le niveau cadre de l'aide publique au développement, diffusion des bonnes pratiques en



matière de gestion budgétaire, promotion des résultats d'évaluation de politiques publiques, informations détaillées sur le FEM. D'autres outils également peuvent être conçus, comme des guides, des répertoires ou des annuaires sur le financement. La constitution d'une banque de données sur les sources et les procédures de financement, en liaison avec les bailleurs de fonds, pourrait également être envisagée.

Mais les financements internationaux ne concernent pas seulement les organismes gouvernementaux ou publics mais aussi les opérateurs économiques, qu'ils soient entrepreneurs, responsables de manifestation culturelle, directeurs de maison d'édition ou chefs d'établissement d'enseignement et de formation. Pour tous ces opérateurs, l'accès au financement est crucial pour le développement de leurs activités et les travaux du symposium ont établi qu'il existait de nombreuses possibilités, que ce soit dans le cadre de programmes d'aide publique internationale, de financement privé, de micro finances, d'actions d'organisations non gouvernementales, voire de fonds d'investissements ou de capital-risque.

Faire connaître ces possibilités est certes l'un des moyens qui faciliterait l'accès des opérateurs à ces financements, mais sans doute faut-il aller plus loin et faire connaître des exemples de réussite et communiquer l'information sur ces réussites. Là aussi, le site Espace économique francophone peut jouer un rôle significatif en présentant des études de cas, en faisant connaître les bonnes pratiques, voire en organisant des forums de discussion. La Francophonie pourrait également organiser des rencontres thématiques sur des questions liées aux financements, par exemple à l'intention de responsables de festival ou encore de maison d'édition...

### ***Actions de formation***

Que les financements soient de source publique ou privée, ils requièrent tous la constitution préalable d'un dossier obéissant à un certain nombre de règles, lesquelles varient d'un organisme à l'autre. Nombre de bailleurs de fonds ou d'organes de financement publics ou privés regrettent que trop de dossiers qui leur sont présentés ne respectent pas les critères exigés. Ces critères ne sont pas des critères arbitraires, ils sont définis par les instances qui ont constitué ces fonds ou ces mécanismes de financement, et les gestionnaires de ces fonds n'ont en la matière aucune marge de manœuvre. Il est donc important de connaître parfaitement les modalités de demande de financement et de les suivre rigoureusement.

Accéder aux financements internationaux requiert donc non seulement une expertise réelle du secteur concerné, mais également une maîtrise réelle des questions juridiques et

financières. Ainsi, par exemple, accéder aux financements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ou du Mécanisme pour un développement propre (MDP) exige la constitution d'un dossier parfaitement ciblé et très bien documenté, qui peut exiger plusieurs mois de travail à une équipe pluridisciplinaire. Dans un autre domaine, mettre en place un partenariat public-privé efficace va demander de longues négociations faisant appel à des connaissances juridiques, financières et techniques très poussées de la part des autorités gouvernementales. Ou encore lever un financement pour un jeune opérateur économique va impliquer la constitution d'un dossier d'autant plus rigoureux que ses garanties seront faibles ou que son secteur d'intervention sera novateur. Le symposium a multiplié les exemples dans plusieurs domaines, comme l'éducation, la formation ou la culture, où le manque de connaissance des techniques de financement était un véritable handicap, handicap d'autant plus cruel que dans un grand nombre de cas les financements sont disponibles mais « inaccessibles » faute de capacité à les mobiliser.

La formation, ou le renforcement des capacités, fait clairement partie des missions de la Francophonie. Les participants au symposium ont reconnu que cette formation devait être conçue de façon différenciée. Il peut s'agir de mettre à la disposition des individus des outils tels que des manuels adaptés à telle ou telle question, par exemple sur les partenariats publics-privés. Il peut aussi s'agir de mettre en place des formations, par exemple au niveau régional, et visant tout particulièrement des personnes ayant des besoins identiques, par exemple, dans les domaines de l'environnement, de la gestion publique, des Bourses de valeurs, de la culture et du droit des affaires. Il peut aussi être particulièrement efficace de viser à la formation de formateurs, capables ensuite à leur tour de restituer l'expertise acquise. De nombreuses actions de formation sont déjà entreprises par différents bailleurs ou institutions, et la Francophonie a sans doute un rôle spécifique à jouer en fédérant les efforts existants et en rapprochant l'offre et la demande, c'est-à-dire en faisant mieux connaître l'offre de formation disponible.

### ***Actions dans le domaine de l'assistance technique***

En matière de financement, il est souvent indispensable de recourir de façon ponctuelle à une expertise hautement qualifiée, que celle-ci soit de nature technique ou scientifique, juridique ou financière. Cependant, une telle expertise fait souvent défaut dans les pays en développement ; les personnes très qualifiées y sont à la fois peu nombreuses et très sollicitées. Accéder rapidement à l'expertise disponible au niveau international est souvent un préalable incontournable pour accéder aux financements internationaux.

Cette expertise va bien sûr varier en fonction des types de financement recherchés. En ce qui concerne les bailleurs de fonds, les experts doivent se familiariser avec les procédures

en vigueur et pouvoir aider les gouvernements des pays en développement dans des domaines comme l'évaluation de politiques publiques, la gestion budgétaire par objectif, les procédures de contrôle, les techniques de financement en micro finance... Pour des financements relevant par exemple du FFM ou du MDP, une expertise spécifique dans les domaines de l'environnement et de l'énergie est requise. La mise en place de partenariats publics-privés appelle de son côté des connaissances pointues dans les domaines du financement de projets et les montages juridiques. La levée de fonds pour les opérateurs privés requiert quant à elle non seulement une connaissance des plans financiers et commerciaux mais également une bonne connaissance du secteur en question et de ses pratiques internationales, et ce d'autant plus s'il s'agit d'un secteur novateur.

Les participants au symposium ont souligné que l'espace francophone, construit sur le partage d'une même langue de dialogue et de travail, représentait un bassin d'expertise tout à fait remarquable et qu'il revenait à la Francophonie d'aider les pays en développement à y accéder. Ce bassin d'expertise est constitué à la fois d'experts du Nord, dont les compétences pourraient être mobilisées pour les pays du Sud, et d'experts du Sud ayant été impliqués avec succès dans des dossiers de financement (dans les domaines de l'économie, du développement durable, de l'éducation, de la culture et de la bonne gouvernance).

Identifier ces experts, les recenser par domaine d'expertise et porter cette information à la connaissance des gouvernements et pays du Sud faciliteraient grandement l'accès aux financements pour les pays en développement. De nombreux supports sont possibles pour diffuser cette information. Cela peut se faire par le biais de bases de données consultables par Internet ou être diffusé sous la forme de répertoire. Pour concourir à faire connaître cette expertise de façon aussi concrète que possible, les participants ont fortement encouragé l'organisation de rencontres régionales sur des thèmes liés à différentes problématiques du financement afin que soient examinées des études de cas présentées par des experts. Ce genre de réunion faciliterait la rencontre entre des experts et des décideurs et permettrait à ces derniers de mieux apprécier l'expertise qui pourrait être apportée. Les participants au symposium ont bien sûr souligné que ce genre de réunion serait d'autant plus riche et plus efficace si l'ensemble des partenaires au développement pouvait y être représenté.

## **Actions de facilitation**

Conséquence du paradigme de partenariat, dont la thématique a traversé l'ensemble du symposium, il est apparu que l'accès aux financements, d'une part, et leur utilisation efficace, d'autre part, mobilisaient en général tout un ensemble d'acteurs : bailleurs de fonds et pays en développement, administration centrale et décentralisée, secteur public et secteur privé, instances politiques et organisations non gouvernementales, etc. Chacun de ses acteurs obéit à une logique propre, représente des intérêts différents, possède des modes de fonctionnement spécifiques. Les travaux du symposium ont montré que des projets de financement, pourtant intéressants pour plusieurs acteurs, ne pouvaient voir le jour en raison d'approches trop différentes résultant d'un manque de compréhension réciproque.

Des exemples ont été donnés où les particularités de certains pays en développement sont difficilement prises en compte par les bailleurs de fonds, de même qu'inversement des pays du Sud de la Francophonie perçoivent mal les principes de redevabilité qui dictent dorénavant la gestion publique au regard des pays du Nord et tout particulièrement dans le domaine de l'aide internationale. Certains partenariats publics-privés échouent ou tout simplement ne voient pas le jour en raison d'une trop grande distance entre les exigences du secteur public et les impératifs du secteur privé. D'autres projets, dans les domaines de la culture ou de l'éducation par exemple, qui pourraient intéresser le secteur privé, comme le mécénat ou la formation permanente, ne peuvent être menés à bien en raison d'une trop grande distance entre les points de vue. Enfin, certains opérateurs privés ont du mal à exposer leur projet en des termes financiers que les banques attendent, de même que les banques ont parfois des difficultés à apprécier la viabilité de projets qui leur sont présentés en raison de leur spécificité ou de leur caractère novateur.

Encore une fois, les participants au symposium ont considéré que l'atout qu'offre le partage d'une même langue devait jouer en faveur d'une meilleure compréhension et que la Francophonie devait avoir en la matière un rôle essentiel de facilitateur. Ce rôle pourrait prendre plusieurs formes. Il pourrait s'agir par exemple de mettre en place des processus de concertation sur des sujets qui suscitent des difficultés de compréhension réciproque entre le Nord et le Sud, en offrant un espace de réflexion partagé entre les partenaires au développement. Il serait de même souhaitable que l'implication de la Francophonie dans une démarche de coordination avec les autres instances internationales pour la mise en œuvre de projets nationaux ou régionaux soit renforcée, tant sur le terrain qu'au niveau des secrétariats généraux.

Il pourrait aussi s'agir de soutenir les processus de concertation au sein d'un même pays en cherchant à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés, par exemple sur la définition et la mise en œuvre de politiques de réduction de la pauvreté et de développement. Ces actions de facilitation pourraient également viser à encourager l'échange d'expériences entre des responsables de différents pays chargés de projets de financement pour faire connaître et étudier les bonnes pratiques, par exemple des responsables de projets culturels ou des responsables d'institut de formation. Il pourrait s'agir, enfin, d'aider à la création de liens ou de les renforcer entre des acteurs de plusieurs pays sur un thème commun, comme par le développement de relations continues entre les points focaux nationaux du FEM ou encore entre les Bourses de valeurs des pays de la Francophonie ou bien entre des professionnels de l'édition et de la distribution de livre.

## **CONCLUSION**

En conclusion, si la Francophonie n'est pas, en tant que telle, une instance de financement, le symposium a souligné qu'elle pouvait très concrètement aider les pays en développement à mieux accéder aux financements internationaux existants et à les utiliser de façon plus efficace. La spécificité de son action en la matière tient peut-être précisément au fait qu'elle n'est justement pas une instance de financement et que sa mission d'origine a pour but de renforcer la compréhension réciproque entre les pays et gouvernements qui la composent, en accordant crédit à la langue qui les réunit comme moyen de tisser d'étroites relations de confiance entre eux. Or, le crédit, c'est-à-dire la capacité d'inspirer confiance, est précisément le préalable incontournable de tout financement. C'est donc en travaillant sur cette confiance, sur cette parole que l'on donne et respecte, que la Francophonie peut aider les pays en développement à ouvrir plus grand la porte des financements internationaux.